

Lyon

Écoliers à la rue pour Noël : « On savait que la préfecture ne bougerait pas »

Une solution temporaire a été trouvée pour héberger les enfants sans toit, actuellement accueillis dans 13 écoles lyonnaises. Pour les vacances de Noël, et alors que les établissements scolaires ferment ce vendredi, ils seront relogés à l'hôtel, grâce à un financement de la Ville de Lyon.

« Nous sommes épuisés et, quoi qu'il arrive, nous ne rouvrirons pas les écoles après les vacances. » Fany Talbot, enseignante à l'école Charial et militante au sein du collectif Jamais sans toit, est catégorique. Elle appelle chacun à ses responsabilités.

Un coût de 40 000 euros pour la mairie

Dans son école comme dans 12 autres établissements de Lyon, chaque soir, des parents d'élèves et des membres du personnel se relaient pour ouvrir les lieux et mettre à l'abri des écoliers et leur famille. Une solidarité qui n'est pas nouvelle : cela fait des années, que, chaque hiver, des écoles servent de refuge, comme le groupe scolaire Michel-Servet, qui en l'espace de dix ans, a été occupé 14 fois pour mettre à l'abri, 96 enfants. 2023 ne fait pas exception à la règle : depuis le 22 novembre, une maman seule et ses deux enfants sont

accueillis, rejoints, depuis ce lundi, par plusieurs familles qui vivaient dans un campement sur les berges.

À ce jour Jamais sans toit recense 187 enfants à la rue dans la seule ville de Lyon. Plus de la moitié est accueillie dans une école. « Nous pouvons compter sur la solidarité de citoyens qui donnent de l'énergie et de l'argent. Mais leur générosité n'a pas à pallier les carences des pouvoirs publics », répète le collectif. Il n'y a plus de saison. Hiver comme été, les situations explosent, les écoles ouvertes dès le mois de septembre et le restent jusqu'en juillet. On ne craint plus l'expulsion de l'établissement. Mais les vacances.

« On leur offre une bouffée d'air. Mais, on se pose déjà, la question de l'après »

Sandrine Runel, adjointe aux Solidarités

Comment mettre à l'abri les familles alors que les établissements réquisitionnés doivent fermer leurs portes pendant les congés ? En coulisses, le collectif a multiplié les réunions avec la mairie et la préfecture. Une solution a été trouvée. Avec la



Pour les vacances de Noël, les familles seront hébergées à l'hôtel. Photo d'archives J.-M. Manificat

Ville. Sans les services de l'Etat. Décision a été prise, annonce au Progrès, Sandrine Runel, adjointe (PS) aux Solidarités de prendre en charge les familles hébergées dans les écoles durant quinze jours et de les reloger à l'hôtel. Un coût de 40 000 euros pour la collecti-

tivité non compétente en matière d'hébergement d'urgence. « Malgré nos alertes à la Préfecture, malgré notre courrier au président de la République pour l'interpeller sur la nécessité d'ouvrir des places d'hébergement d'urgence, rien n'a bougé du côté de l'Etat. En mé-

me temps, on ne croit pas au Père Noël, on savait que la préfecture ne bougerait pas », lâche Sandrine Runel qui porte le plan « Zéro enfant à la rue ». Avec le CCAS et la direction de l'Éducation, elle a estimé que la solution hôtelière était « la plus pertinente. Les familles sont fatiguées. On leur offre une bouffée d'air. Mais, on se pose déjà, la question de l'après. »

L'an dernier, déjà, pour les vacances de fin d'année, la mairie avait ouvert 80 places au gymnase Chanfray pour héberger plusieurs familles. Une solution temporaire le temps que la Préfecture annonce l'ouverture de places supplémentaires en centre d'hébergement.

« Pas de passe-droit »

Et cette année ? La donne s'annonce différente. Contactés à Lyon, les services de l'Etat affirment qu'ils ne feront rien de plus, pour le moment, pour augmenter le nombre de places d'hébergement face à la réalité de la saturation du dispositif. « Notre réponse, ce sont les 22 000 places ouvertes dans le Rhône dont 8 000 places d'hébergement d'urgence, la Maison de la veille sociale poursuit son travail et réoriente les personnes en fonction de critères dans une équité de traitement. Il n'y a pas de passe-droit. » ● T.V.

Lyon

Patrimoine : la Villa Lumière à l'étude pour la 5^e convention Ville-État 2025-2026

Les élus du conseil municipal devront approuver ce jeudi 21 décembre les études préalables en vue de la préparation d'une nouvelle convention Patrimoine entre la Ville de Lyon et l'État 2025-2026. Trois édifices sont fléchés : la porte Montgolfier (Lyon 6^e), la Condition des Soies (Lyon 1^{er}) et la Villa Lumière (Lyon 8^e).



La Ville de Lyon a lancé des études préalables sur trois édifices, parmi lesquels le Château Lumière. Photo d'archive Joël Philippo

La Ville de Lyon est propriétaire de cinquante monuments historiques parmi lesquels on compte notamment 13 édifices religieux dont un temple réformé, quatre espaces verts, six serres, quatre orgues (dont deux muets), deux portails, trois bâtiments de musées, etc.

14 M€ engagés pour la 4^e convention

Quatre conventions patrimoine Ville-État ont été signées depuis l'inscription du site historique de Lyon à l'Unesco le 5 décembre 1998. Les trois pre-

mères conventions (1998-2002, 2003-2008, 2012-2016) ont mobilisé plus de 28 millions d'euros. La 4^e convention portant sur la période 2019-2024, a permis d'engager plus de 14 millions d'euros en faveur d'opérations dont certaines sont en cours de réalisation : achèvement de l'église Saint-Bruno les Chartreux et poursuite de la

restauration des églises Saint-Bonaventure, Saint-Nizier, Saint-Irénée, restauration des deux statues « Le Rhône et la Saône » des frères Coustou, restauration et aménagement du jardin du Rosaire, restauration de l'orgue de l'église Saint-François de Sales, diagnostic patrimonial de la Villa Gillet et du parc de la Cerisaie, révision du

schéma directeur du parc de la Tête-d'Or. Cette 4^e convention arrivant à échéance, une discussion a été enclenchée avec les services de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) en vue de préparer la 5^e convention patrimoine Ville-État où vont à nouveau s'associer les moyens et les compétences en vue d'opérations de restauration de monuments historiques. La Ville de Lyon propose de lancer des études préalables sur trois édifices inscrits au titre des monuments historiques : la porte Montgolfier, située au parc de la Tête-d'Or, avenue Verguin (Lyon 6^e), La Condition des Soies, situé 7, rue Saint-Polycarpe, sur les pentes de la Croix-Rousse (Lyon 1^{er}), et la Villa Lumière, couramment appelée Château Lumière, situé 25, rue du Premier-Film (Lyon 8^e). D'un montant global estimé à 150 000 € TTC, ces études seront attribuées après mises en concurrence.

Lyon 2e • Trois mois de prolongation pour Horizon de Kheops

Commencé en novembre 2022, au centre commercial de Confluence, le voyage en Égypte ancienne devait s'achever ce 24 décembre. Cette expédition en réalité virtuelle, baptisée *L'horizon de Kheops*, va se prolonger jusqu'au 31 mars 2024. « À raison de 75 séances d'une heure par semaine, 200 000 voyageurs ont été transportés 4 500 ans en arrière, époustouflés par les images », confie Vincent Da Costa, responsable du site. Sur place, 20 personnes accueillent, accompagnent et animent du mercredi au dimanche cette expédition qui est à réserver sur le site. | lhorizonkheops.com/Lyon



1 000 m² pour découvrir la pyramide de Kheops virtuellement. Photo M. Nielly